

Hôpital Georges-Pompidou

Quand Challancin nettoyage invente des motifs invraisemblables pour se débarrasser des salariés et militants syndicaux



Lamine Faty

On était encore loin de la pandémie du coronavirus, quand le 10 octobre 2019, les salariés de l'entreprise de nettoyage Challancin ont lancé une 2ème pétition pour réclamer plus de moyens, plus de produits, de nouvelles tenues et plus de considération. En décembre 2019 et janvier 2020, les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ont provoqué d'énormes difficultés dans les transports et occasionné pour les salariés des retards, des absences et une grande surcharge de travail. Lamine Faty, élu CGT au CSE, Comité social et économique, a multiplié les alertes sur la détérioration des conditions de travail. La société challancin n'a rien voulu entendre. Elle a adopté un management autoritaire et d'intimidation refusant tout dialogue. Le 10 janvier 2020, Lamine Faty, l'élu CGT au CSE, a renouvelé son courrier à la présidente du groupe Challancin. Ce courrier est resté sans réponse. Pour se faire entendre, les ouvrières et ouvriers du nettoyage décident alors de cesser le travail le 13 janvier 2020, à 6h30 du matin.

Pandémie Covid-19 et lutte pour la reconnaissance de leurs droits

C'était le premier mouvement social à l'hôpital Georges-Pompidou, depuis la reprise du marché du nettoyage par la société Challancin, en juin 2018. Une forte participation a été notée. C'est aussi la période durant laquelle le coronavirus est apparu, où le nombre de morts a commencé à être le sujet de tous et où l'hygiène est devenue la première préoccupation, la préoccupation absolue.

Après le 16 mars 2020, la direction de l'hôpital Georges-Pompidou réclamait plus d'entretien aux agents, ce qui exigeait une charge de travail accrue. Le coronavirus circulait, le confinement était au maximum, et le nettoyage des points contacts, des poignées de portes, s'ajoutait à leurs tâches quotidiennes. Mais tout le monde ne prenait pas les mêmes risques. Les responsables et quelques salariés manquaient à l'appel. Seuls quelques femmes et hommes ont osé braver la peur du virus. Celles et ceux que dans les bleds africains, on appelle les «s'en fout la mort» (1) sont venus au travail. Des volontaires qui avaient des voitures, comme Lamine Faty, sont allés chercher leurs collègues tous les matins.



Bakary Balayéra

Bakary, le responsable adjoint chargé du contrôle de l'entretien le soir, a été obligé de dormir dans son bureau pour pouvoir être sur place à la première heure, suppléer aux absences et continuer à travailler tard le soir, etc. À force de parcourir tous les étages pour débusquer la saleté dans ce grand hôpital, à force de travail, il a été atteint de plein fouet par le coronavirus, et il lui a fallu beaucoup de temps pour s'en remettre.

En juin 2020, les salariés ont mandaté Lamine Faty pour qu'il envoie un courrier réclamant le remplacement de la cheffe Mme Mansour, plus d'attention de la part de la direction de Challancin, plus de moyens, ainsi qu'une prime Covid de 500 €, la réduction de la cadence, le remplacement des absents, etc. Ce courrier sous forme de pétition sera signé par presque tous les salariés. Mais dès la réception du préavis de grève, la société Challancin pratique le vieil adage «diviser pour mieux régner»

Le 10 août 2020, jour du débrayage, très peu de monde est présent. Les militants et sympathisants syndicaux, eux, sont là.

Lamine Faty ne se décourage pas pour autant. Le 6 octobre 2020, il fait intervenir l'inspecteur du travail du site, section 15ème arrondissement, pour qu'il constate l'environnement dans lesquels les salariés sont obligés de travailler et lui faire remarquer l'état déplorable de leurs tenues.

Le 27 novembre 2020, Bakary démis de ses anciennes responsabilités est mis au placard, en tant qu'agent de maîtrise, de petites occupations démoralisantes. Visiblement challancin cherche à le casser.

Le 11 décembre 2020, Bakary est licencié pour faute grave, motifs:

- refus de travailler (on ne lui pardonnera pas d'avoir été malade à cause du coronavirus)
- absences injustifiées
- dénigrement de la société Guy Challancin.

Le 26 décembre 2020, Lamine Faty, le délégué des salariés, apprend par un appel de la police qu'une plainte avait été déposée contre lui par la responsable Mme Mansour, le 11 août 2020, c'est-à-dire le lendemain de la grève.

Le 3 février 2021, l'inspectrice du travail du siège reçoit cinq salariés pour les entendre au sujet des attestations afin d'être indemnisés pendant un arrêt maladie, car chez Challancin, obtenir ce genre de document relève du parcours du combattant. L'inspectrice doit aussi les entendre à propos de la détérioration de leurs conditions de travail.

Le combat des nettoyeur.euse.s contre le dumping social de Challancin

Pendant qu'ils luttent depuis plus d'un an pour la dignité, le respect et pour de meilleures conditions de travail, Lamine Faty et ses collègues, sont informés que la société Challancin a eu son contrat renouvelé avec les hôpitaux Georges-Pompidou, Corentin-Celton, Vaugirard, et a raflé les marchés du groupe Cochin (Cochin-Port-Royal-Tanier) et Necker. La société Challancin est déjà présente dans les hôpitaux Saint-Antoine, Pitié-Salpêtrière et Hôtel-Dieu. Un véritable dumping sur ce marché du nettoyage des hôpitaux, et les salariés du nettoyage de Challancin savent parfaitement ce que ce dumping social signifie concrètement pour eux : licenciement tous azimuts des salariés, non respect de l'article 7.2 de la convention collective, qualification au bas de l'échelle (presque tous en AS1) dans un secteur de nettoyage spécialisé dit de bionettoyage et de la distribution alimentaire aux patients, difficulté de remboursement de la carte de transport, vol de congés payés, etc.

Les élus CGT et ceux de FO se rencontrent, le 9 février 2021, et décident de faire barrage ou tout du moins, d'alerter à propos de cette société archi-connue de tous les ouvrières et ouvriers du nettoyage, pour son non respect des droits des salariés. Ils décident de faire grève le 1er mars 2021, date du renouvellement des contrats et de l'acquisition des nouveaux marchés, pour dénoncer les prix très bas afin de remporter les marchés, mais aussi de ses conséquences que la société Challancin leur fera subir : utilisation abusive de la clause de mobilité pour les affecter ailleurs, cadence de travail infernale. Les élus CGT en informent leur organisation. Pourtant la société challancin n'a pas été à la hauteur: des masques, gants, tenues en faible quantité au point qu'il en manquait certains jours.

Le 1er mars 2021, grève du personnel de nettoyage dans quatre hôpitaux parisiens : Cochin, Saint-Antoine, Georges-Pompidou et les élus FO de l'hôpital Necker entament le mouvement. Mais contre toute attente, le 3 mars 2021, la presse annonce la suspension de la grève dans les hôpitaux Cochin, Saint-Antoine et Georges-Pompidou, sans qu'aucun élu syndical ne soit averti.

Le 4 mars 2021, une rencontre a lieu entre les responsables de l'organisation, les élus de l'hôpital Georges-Pompidou et les représentants de la société Challancin pour signer le protocole de sortie de fin de conflit. Mais les élus syndicaux de l'hôpital, eux, refusent de signer ce protocole. Quant aux salariés de l'hôpital Necker, ils continuent la grève et saisissent le tribunal en référé

pour faire respecter leurs droits et leurs acquis.

Le 25 mars 2021, deux cheffes remettent à Fanta une lettre de licenciement, motif : «Vous avez arraché volontairement la blouse de travail d'une salariée, et cette dernière s'est retrouvée en sous-vêtements.»

Le 27 avril 2021, la société Challancin adresse également une lettre de licenciement à Lamine Faty pour faute grave et harcèlement moral.





A: CHALLANCIN
9/11 Avenue Michelet
93400 SAINT QUEN

Lettre de Fanta à Challancin

PARIS, le 21 avril 2021

OBJET : REFUS DES DEMANDES D'EXCUSE - DEMANDE DE REINTEGRATION *

Madame la Présidente,

Vous avez notifié mon licenciement le 27 Mars pour des violences physiques que vous savez que je n'ai pas commises. J'ai contesté votre décision le 7 Avril, sans réponse de votre part. Suite à mon licenciement, le directeur d'exploitation, M. Philippe GAUTIER m'a entrepris pour me soutirer une lettre d'excuse en échange d'une vague promesse d'embauche dans un autre hôpital et que je sois reprise avec un an d'ancienneté (...)

Après m'avoir fait perdre mon travail suite à la grève, vous essayez de m'enlever ma dignité. Je suis une ouvrière. J'ai donné dix ans de ma vie pour ce travail. Avec une lettre recommandée, vous me mettez à la porte pour me punir et intimider mes collègues. Et maintenant vous me demandez de m'humilier et de reconnaître des violences physiques que je n'ai pas exercées. C'est votre entreprise qui fait violence à ses salariés, qui bafoue tous les jours le Code du travail, qui méprise les droits les plus élémentaires des salariés, qui les exploite avec ses salaires de misère !

Madame CHALVIN, je ne baisserai pas la tête. Je suis outrée, indignée par ce procédé malhonnête. Je ferai valoir mes droits. Vous savez que mon licenciement n'est pas fondé. Je vous demande par la présente de me réintégrer dans les effectifs à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière avec mon ancienneté, de verser mon salaire depuis le 27 Mars et de réparer le préjudice qui m'a été causé par vos accusations mensongères.

Fanta FOFANA

Appel aux dons

Parcequ'ils se battaient pour leurs droits et les revendications de tous les salariés, Lamine Faty, Fanta Fofana et Bakary Balayéra ont été licenciés.

Des actions juridiques sont en cours. Nous faisons appel à la générosité des militants et syndicats pour faire un don.

S'adresser aux ul cgt.

UL-CGT Paris 15 : 98, rue de Lourmel 75015 - 09 80 64 51 92 - ulcgt.paris15@gmail.com

UL-CGT Paris 14 : 35, rue de l'Aude 75014 - 01 43 35 49 33 - ulcgt@orange.fr

Un justificatif sera remis à tous les donateurs